CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 2 octobre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 2 octobre 2017 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
-----------------	----------	--------------	-------

Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Karo Poirier	Conseillère
Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE

0-1 Ouverture de la séance

0

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux gens présents spécialement pour cette dernière séance de conseil qu'il va présider.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2017-10-02-269

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 septembre 2017
 - B- Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017
 - C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2017
 - D- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017
- 0-4 Période de questions
- 0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de septembre 2017

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2017
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2017
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 septembre 2017
- 100-7 États comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2017
- 100-8 Élections 2017 Rémunération du personnel électoral

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 200-3 Acquisition de fournitures pour le service incendie

300 TRANSPORT ET COMMUNICATION

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Limite de vitesse sur les rues et chemins municipaux

400 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de septembre 2017
- 600-3 Demande de dérogation mineure #2017-02 21 chemin Fortin
- 600-4 Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) Adhésion au programme et acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du programme
- 600-5 CPTAQ Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture Cadastre 5400248 41 chemin de la Rivière-Gatineau Sud
- 600-6 Avis de motion Modification du règlement régissant les frais pour les demandes de modification au règlement de zonage

700	LOISIRS ET CULTURE
700-1 Rése	au BIBLIO de l'Outaouais – Cotisation spéciale 2018
800	CORRESPONDANCE
900	VARIA
1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
1100	LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A-Procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 septembre 2017

M.B. 2017-10-02-270

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 septembre 2017, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance régulière du 11 septembre 2017

M.B. 2017-10-02-271

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

C-Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2017

M.B. 2017-10-02-272

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2017, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

D-Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017

Sujet reporté.

0-4 Période de questions

Une question a été posée concernant les procès-verbaux sur le site Web.

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de septembre 2017

Le rapport d'activités du maire pour le mois de septembre 2017 est déposé.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
-----	-------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2017-10-02-283

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 30 septembre 2017, pour un montant total de 5652.39\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2017

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 30 septembre 2017 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2017

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 2, Steve Lefebvre, se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement de ce point.

M.B. 2017-10-02-284

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2017 pour un montant total de 80 230.48\$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 2, Steve Lefebvre, reprend son siège à la table du conseil.

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 septembre 2017

M.B. 2017-10-02-285

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 septembre 2017 pour un montant de 50 837.90\$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7État comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2017 Sujet reporté.

100-8Élections 2017 – Rémunération du personnel électoral

M.B. 2017-10-02-286

Considérant que la rémunération minimale du personnel électoral est établi par règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a adopté et publié à la Gazette officielle un nouveau règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections, règlement en vigueur pour la prochaine élection générale municipale qui se tiendra le 5 novembre 2017;

Considérant la résolution M.B. 2009-11-02-215 adoptée par les membres du conseil municipal lors de la séance tenue le 2 novembre 2009 et fixant la rémunération du personnel électoral lors de l'élection générale tenue en 2009:

Considérant que cette rémunération adoptée en 2009 est inférieure au règlement du MAMOT et ce, pour au moins un poste au sein du personnel électoral;

Considérant que la municipalité doit modifier cette rémunération en vue d'adopter un cadre réglementaire conforme au règlement du ministère;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'adopter les tarifs proposés par la directrice générale pour le personnel électoral et ce, lors des élections à venir.

Adoptée à l'unanimité

200

SÉCURITÉ PUBLIQUE

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de septembre 2017.

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

200-3 Acquisition de fournitures pour le service incendie

M.B.2017-10-02-287

Considérant le budget adopté pour le service incendie pour l'année 2017;

Considérant les demandes du directeur du service incendie;

Considérant que certaines fournitures budgétées n'ont pas été acquises;

Considérant la disponibilité de crédits budgétaires pour les dépenses du service incendie;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de procéder à l'acquisition de certains fournitures pour le service incendie.

Ces fournitures consistent à :

Couvertures de laine (5)

Raccord 21/2x3

Support pour tuyau à succion ajustable

Vanne à 3 voies - 21/2

Mousse «solberg fire-brake » (2)

Adaptateur « Storz » 4x3

Matériaux pour fabrication d'une armoire à rangement.

Ces acquisitions d'un montant d'environ 2500\$ plus taxes seront imputées aux différents postes budgétaires en incendie.

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux en voirie exécutés durant le mois de septembre 2017.

300-2 Limite de vitesse sur les rues et chemins municipaux

M.B. 2017-10-02-288

Considérant que depuis l'entrée en vigueur du projet de loi 122, les municipalités ont plein pouvoir et parfaite autonomie pour fixer la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur les chemins municipaux;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de mandater l'inspecteur municipal, Richard Carle, pour produire un rapport concernant les limites de vitesse sur les rues et chemins municipaux.

Adoptée à l'unanimité

400 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT	
--	--

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500 SANTÉ ET BIEN ÊTRE

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
-----	---

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

M.B. 2017-10-02-289

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser que la municipalité défraie les coûts d'un repas et ce, pour les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU). Cette dépense sera imputée au poste « CCU » (02-610-00-419).

Adoptée à l'unanimité

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de septembre 2017

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de septembre 2017 sont déposées.

600-3 Demande de dérogation mineure #2017-02- 21 chemin Fortin

M.B. 2017-10-02-290

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par des futurs acquéreurs (qui attendent l'autorisation de la municipalité au regard de la présente requête avant de procéder officiellement à l'achat du terrain) de la propriété située au 21 chemin Fortin;

Considérant que cette demande concerne l'implantation d'une nouvelle roulotte sur cette propriété;

Considérant que cette demande concerne une dérogation mineure provenant du non-respect de la marge avant;

Considérant l'article 6 du règlement numéro 172, règlement concernant l'encadrement général des roulottes;

Concernant que cet article mentionne que les marges de recul applicables aux bâtiments principaux, pour la zone où elle est implantée, doivent être respectées;

Considérant que l'article 6.2.1.2 du règlement numéro 85 stipule que la marge avant doit être de 12 mètres pour tout nouveau bâtiment et ce, de l'emprise existante de la rue publique ou privée;

Considérant que ledit article mentionne aussi les règles lorsque la voie de circulation ne respecte pas les dispositions du règlement de lotissement concernant les emprises de rues de même que les règles lorsque la voie de circulation ne possède pas de largeur de l'emprise connue;

Considérant que pour cette demande de dérogation mineure, l'inspecteur municipal a mentionné dans son rapport d'analyse que la marge avant à respecter est de 14.25 mètres;

Considérant que les marges latérales incluses à l'intérieur de la réglementation municipale sont respectées pour cette nouvelle roulotte;

Considérant que la marge de protection riveraine de 18 mètres est respectée;

Considérant que sur cette propriété nous retrouvons une fosse scellée comme installation septique;

Considérant que pour cette propriété la taxation reliée à la présence d'une roulotte est présente depuis l'année 1997;

Considérant qu'un permis visant l'installation d'une roulotte sur une propriété est obligatoire depuis février 2007;

Considérant que la dérogation mineure demandée pour la nouvelle roulotte est d'environ 5.25 mètres puisque la roulotte serait installée à environ 9 mètres du chemin;

Considérant la configuration du terrain;

Considérant qu'une seule roulotte sera présente sur cette propriété;

Considérant que la roulotte sera installée de façon perpendiculaire au chemin Fortin;

Considérant que les membres du comité désirent procéder prochainement à une modification de la réglementation actuelle visant l'âge des nouvelles roulottes sur le territoire de la municipalité;

Considérant la recommandation favorable émise par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité dans ce dossier;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'accorder une dérogation mineure dans le dossier du 21 Fortin relativement à la présence d'une roulotte, à l'effet que cette roulotte soit située à un minimum de 9 mètres du chemin Fortin et en y incluant si possible que la roulotte ait un maximum de 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

600-4 Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) – Adhésion au programme et acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du programme

M.B. 2017-10-02-291

Attendu que la municipalité de Bouchette est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction de la ligne à 120kV entre les postes de Paugan et de Maniwaki sur son territoire ;

Attendu que la MRC de la Vallée-de La Gatineau s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 733 851 \$ et que les organismes admissibles de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau se sont entendus pour la partager comme suit :

Municipalité	Quote-part
Low	113 013\$
Kazabazua	63 111\$
Lac Sainte-Marie	85 127\$
Gracefield	163 649\$
Bouchette	144 569\$
Messines	27 886\$
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	3 669\$
Déléage	120 352\$
Maniwaki	9 540\$
Egan-Sud	2 935\$
Total	733 851\$

Attendu que la municipalité de Bouchette a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le mardi 19 septembre 2017, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

Attendu que la municipalité de Bouchette désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

Attendu que la municipalité de Bouchette s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu que la municipalité de Bouchette adhère au Programme de mise en valeur intégrée, autorise le maire Réjean Major et la directrice générale Claudia Lacroix à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.

Adoptée à l'unanimité

600-5 CPTAQ – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – Cadastre 5400248 – 41 chemin de la Rivière-Gatineau Sud

M.B. 2017-10-02-292

Considérant la demande déposée par Monsieur Richard Dufour, pour l'utilisation à une autre fin que l'agriculture pour une partie de sa propriété située au 41 chemin de la Rivière-Gatineau Sud, partie ayant comme cadastre le lot rénové 5 400 248 ayant une superficie de 9858 m² et ce, selon la rénovation cadastrale et selon le rôle d'évaluation présentement en vigueur;

Considérant que la municipalité doit, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAQ), formuler sa recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant ce type de demande;

Considérant que la réglementation municipale permet le genre d'utilisation demandée dans la zone touchée par cette demande, soit la zone A-124;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu que le conseil de la municipalité de Bouchette recommande à la CPTAQ d'accepter la demande de Monsieur Richard Dufour visant l'installation d'une roulotte, soit une utilisation à une fin autre que l'agriculture, pour une partie de sa propriété située au 41 chemin de la Rivière-Gatineau Sud, partie ayant comme cadastre le 5 400 248 et faisant partie de sa propriété portant le matricule 83050-4617-73-7715.

Adoptée à l'unanimité

600-6 Avis de motion – Modification du règlement régissant les frais pour les demandes de modification au règlement de zonage

La conseillère au siège numéro 4, Karo Poirier, annonce ce 2 octobre 2017, qu'un avis de motion est donné en vue de la présentation à une prochaine séance de conseil d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 190 de la municipalité de Bouchette afin d'y modifier les frais relatifs à une demande de modification du règlement de zonage lorsque cette modification affecte tout le territoire de la municipalité.

Conseillère au siège 4 Karo Poirier

700 LOISIRS ET CULTURE

700-1 Réseau BIBLIO de l'Outaouais - Cotisation spéciale 2018

M.B. 2017-10-02-293

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que la municipalité de Bouchette participe à la cotisation spéciale 2018 du Réseau BIBLIO de l'Outaouais et ce, au taux de 0.50\$ per capita pour le développement des collections locales.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
-----	----------------

800-1 Club les Ours Blancs - Coût supplémentaire - Déneigement 2017

Note au procès-verbal

Les membres du conseil n'ont pas modifié la résolution déjà adoptée dans ce dossier, soit la résolution M.B. 2017-03-06-072.

Les membres du conseil appuient le Club les Ours Blancs afin que le sentier motoneige se rende jusqu'au bout de la montée 31 milles.

800-2 Foyer d'accueil de Gracefield – Demande de contribution pour activités

M.B. 2017-10-02-294

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu que la municipalité de Bouchette contribue aux activités qui se tiennent au « Foyer d'accueil de Gracefield », en remettant la somme de 100\$ au comité d'activité de cet établissement. Cette dépense sera imputée au poste « Activités » (02-701-90-699).

Adoptée à l'unanimité

800-3 Radio CHGA - Proposition publicitaire « Clé en main »

M.B. 2017-10-02-295

Considérant l'offre publicitaire reçue de la Radio CHGA;

Considérant que les membres du conseil désirent continuer à informer la population et ainsi adhérer à cette offre pour une quatrième année;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu que la municipalité de Bouchette adhère pour l'année 2018 à la proposition publicitaire « Clé en main » offerte par la radio CHGA au montant de 1550\$ plus taxes. Ce montant sera imputée en 2018 au poste « Publicité, information » (02-130-00-340).

Adoptée à l'unanimité

800-4 Pôle d'excellence en récréotourisme Outaouais (PERO)

M.B. 2017-10-02-296

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'adhérer comme membre du PERO pour l'année 2017-2018. Cette dépense d'un montant de 200\$ plus taxes sera imputée au poste « Cotisation et abonnement » (02-610-00-494).

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
1000	PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Chemin de la Carpe Qualité du matériel
- Disponibilité des rapports

Des remerciements sont mentionnés en ce qui concerne le travail des membres du conseil actuel de même qu'un souhait d'heureuse retraite formulé au maire, Réjean Major.

1100	AJOURNEMENT DE LA SÉANCE
------	--------------------------

M.B. 2017-10-02-297

À 19h30, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'ajourner la présente séance à jeudi 5 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major	Claudia Lacroix
Maire	Directrice générale
	Secrétaire-trésorière